

**PROJETS DE RESOLUTION PROPOSES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MACSF prévoyance DU 11 MAI 2021**

**PREMIERE RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des comptes sociaux 2020)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont arrêtés par le conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 14 436 880,50 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 14 436 880,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable	14 436 880,50 euros
Report à nouveau avant affectation	00,00 euro
	<hr/>
Total disponible	14 436 880,50 euros
	<hr/>
Réserve pour fonds de garantie	677,00 euros
Réserve Ordinaire	14 436 203,50 euros
Report à nouveau créditeur après affectation	00,00 euro
	<hr/>
Total affecté	14 436 880,50 euros

**DEUXIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des conventions impliquant la Mutuelle et au moins un administrateur)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence d'opérations visées au paragraphe I de l'article R 322-57 du code des assurances, en prend acte purement et simplement.

**TROISIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des contrats d'assurance souscrits par un administrateur et sa famille auprès de la Mutuelle)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants, visés au IV alinéa 2 de l'article R 322-57 du code des assurances, et statuant sur ledit rapport, déclare approuver les contrats qui y sont mentionnés.

**QUATRIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Françoise de LARRARD, médecin, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**CINQUIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Patrice TSIANG, pédicure podologue, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**SIXIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation de la convention d'affiliation)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du projet de mise à jour de la convention d'affiliation conclue avec MACSF SGAM, approuve ladite convention.

**SEPTIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Pouvoirs pour les formalités)**

Sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi et les règlements.



A la suite des renouvellements ci-dessus, les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice :

2021 pour Madame VINIKOFF et Monsieur MARCHAND,
2022 pour Madame HUE et Messieurs GERARD-VARET et DUCAS,
2023 pour Mesdames CARPENTIER, CAMBON, RUSTICONI et Monsieur AUDHOU,
2024 pour Messieurs EVEILLEAU et VAZQUEZ,
2025 pour Monsieur BERGEAU,
2026 pour Madame de LARRARD et Monsieur TSIANG, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.